

Montréal, le 6 juin 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Philip Thibodeau  
Énergir, s.e.c.  
Conseiller juridique  
Réglementation et réclamations  
Direction des affaires juridiques  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des  
coûts et la structure tarifaire d'Énergir  
Dossier de la Régie : R-3867-2013, phase 3B**

---

Cher confrère,

Dans la décision [D-2018-080](#), la Régie de l'énergie (la Régie) s'exprimait comme suit en lien avec le dépôt du modèle d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau, dans le cadre du dossier susmentionné :

*« [424] Par ailleurs, la Régie ordonne au Distributeur de déposer, au plus tard le 28 septembre 2018, sous forme de fichier Excel, le modèle d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau tenant compte de l'ensemble des paramètres établis par la présente décision, en illustrant son application sur un ou plusieurs cas type. La Régie s'assurera ainsi de la conformité d'application de la présente décision. À cette fin, chacun des paramètres devra être clairement identifié et son application décrite et, le cas échéant, expliquée. »*

Conformément à la décision D-2018-080, Énergir a déposé, le 28 septembre 2018, le fichier Excel du modèle d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau (pièce B-0440). Dans le cadre de l'exercice de validation de la conformité d'application des paramètres déterminés par la D-2018-080 au modèle déposé, la Régie convoque Énergir à une séance de travail **le 13 juin 2019 à compter de 9h** dans ses locaux de Montréal.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml